

L'ajournement

nécessité de ce programme. Cette nécessité est pourtant évidente.

J'ai sous la main par exemple une lettre de la localité de Ladysmith, en Colombie-Britannique. Le conseil municipal a voté une résolution demandant le rétablissement du programme de participation aux services communautaires. Voici ce que dit le conseil municipal:

La suppression de ce programme va avoir des effets graves pour les finances du conseil de Ladysmith. Celui-ci est aux prises avec un programme d'amélioration du réseau d'assainissement, dont le coût estimatif est de 6.2 millions... à moins de freiner toute expansion urbaine, il est indispensable que ce programme soit réalisé.

Il s'agit là du programme d'assainissement. Il est clair que sans le programme de services communautaires, l'expansion va s'arrêter à Ladysmith. Le conseil ajoute:

Sans la participation attendue du programme de services communautaires, les impôts fonciers vont devoir être considérablement augmentés.

C'est un exemple parmi tant d'autres de ce qui se passe partout au pays. Ce programme est nécessaire. Le gouvernement ne peut absolument pas prétendre qu'il n'est pas nécessaire, qu'il peut être amputé sans faire tort aux populations du pays. J'ai ici beaucoup d'autres lettres qui ne sont qu'un échantillon. J'ai épuisé mon temps de parole et j'attends le verdict.

[Français]

M. Raymond Savard (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le président, j'aimerais répondre à la question qui a été posée dans cette Chambre par l'honorable député, question qu'il a déjà posée au ministre des Finances le 12 janvier.

Comme mon collègue l'a dit, la décision de ne pas renouveler le programme a été prise dans le contexte du désir du gouvernement de maintenir ses dépenses à l'échelle appropriée de ces revenus. Je peux assurer l'honorable député que la décision a été très difficile à prendre et ne l'a été seulement à la suite d'une étude sérieuse. Premièrement, il s'agissait de savoir s'il était approprié pour le gouvernement fédéral de continuer de subventionner ces services qui, d'un point de vue de juridiction, étaient la responsabilité des provinces et des municipalités. Il ne s'agissait pas de savoir si le programme était bon mais qui était pour le payer. Deuxièmement, il y avait le fait de savoir qui devait rendre compte, si la responsa-

bilité du gouvernement était en cause, à savoir si le gouvernement qui est responsable de prélever les ressources par la taxation ne devrait pas être responsable des dépenses de ses revenus. Troisièmement, l'efficacité de ce programme a été analysée du point de vue de la création d'emplois futurs et comparée à d'autres programmes, qui démontrent un meilleur retour pour l'argent dépensé. De plus, monsieur le président, comme je viens de le dire, le climat présent des contraintes fiscales a contribué à cette décision. En rencontrant le but de promouvoir plus d'efficacité du gouvernement, la continuation du programme actuel a été étudiée avec le but de promouvoir des fonds pour des programmes nouveaux ou avec des priorités plus urgentes. La décision de ne pas renouveler le programme des services communautaires libérerait des fonds pour des projets plus importants pour l'année fiscale 1982-1983. Le défi est de déterminer précisément les priorités du logement pour les années 1980 pour le gouvernement fédéral. Nous allons continuer de tenir des discussions non formelles avec nos collègues provinciaux ainsi qu'avec d'autres groupes intéressés. C'est le désir du ministre que ces rencontres développent la continuation de l'assistance fédérale au niveau du logement et que ces programmes et priorités mènent à de meilleures répartitions de fonds entre eux.

Monsieur le président, en vertu de ce programme, le gouvernement fédéral a alloué 400 millions de dollars pour des projets municipaux, dont 150 millions de dollars ont été donnés pour les programmes de 1979, ainsi que 250 millions de dollars pour les programmes de 1980. Plus de 3,000 projets dans 1,000 municipalités ont déjà reçu l'assistance fédérale. Comme le député peut le constater, c'est une contribution assez considérable à la provision des services locaux assurée aux Canadiens dans chaque province. L'honorable député se réfère spécifiquement au nombre d'emplois perdus. J'aimerais le rassurer que les emplois vont continuer de la même façon avec ce programme, parce que les paiements du gouvernement fédéral continueront jusqu'en mars 1982.

● (2225)

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(A 10 h 27, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)